Club Ecomobilité – Message du 22 décembre 2019

COP 25: Les Etats ne se sont pas engagés pour le climat comme les scientifiques leur recommandaient de le faire. La science est claire, mais la science est ignorée. Cette parole inspirée de Greta Thunberg fait écho aux aphorismes de Rabelais (Science sans conscience n'est que ruine de l'âme) ou de Kant (La conscience est le tribunal que nous portons en chacun de nous) L'objectif des COP à venir est bien de faire passer la science sur le climat à une conscience partagée du climat. Les Etats ne peuvent pas s'engager au-delà des intérêts de leurs citoyens. Les entreprises ont depuis longtemps des intérêts dans de nombreux Etats, et ceux ci doivent les respecter pour que l'économie fonctionne. Comment toucher la conscience collective ? Les marchés carbone ? L'économie de marché a bien su attirer les consommateurs vers elle. Saura-t-elle aussi attirer les citoyens vers la frugalité ? http://www.urba2000.com/urba21/?COP25-le-bilan

Greeenmetric: Pour entrer un peu dans le sujet des indicateurs de développement durable appliquée aux Campus Universitaire eux-mêmes, qui sont bien les lieux où la jeune génération pourrait apprendre les bons réflexes universels, nous vous conseillons de participer au Colloque organisé le jeudi 23 et le vendredi 24 Janvier 2020 de 9h à 17h à l'INSEEC (Campus Eiffel 10 rue Sextius Michel 75015) sur le thème de l'économie circulaire. Vous pouvez voir sur le programme que c'est l'Université d'Indonésie qui a lancé un programme de classement des campus (pour l'instant 780 ont répondu au questionnaire dont 3 français... Il y a encore des progrès à faire...) Pour voir le programme http://www.urba2000.com/urba21/?Colloque-UI-Greenmetric-en-France

De fait Paris est devenu pendant les grèves un espace de test à grande échelle des nouvelles mobilités. C'est ce que nous rappelle Jean-François Caillard dans une note sur le paysage bouillonnant des innovations dans la mobilité. Les objets de toutes couleurs qui sont semés dans les rues en tant que services de déplacement individuels n'y subsistent pas longtemps. Ils en appellent d'autres plus perfectionnés http://www.urba2000.com/urba21/?Paris-Laboratoire-mondial-des-Nouvelles-Mobilites L'association parisenselle https://parisenselle.fr/presentation/promeut l'usage du vélo, et MDB (pour Mieux se Déplacer à Bicyclette) https://mdb-idf.org/quisommes-nous-2/ font des propositions citoyennes pour un Paris Cyclable https://votez-velo.paris/un-velopolitain-pour-paris/

Le site de la ville de Paris rappelle les conseils de sécurité à vélo. Le nombre d'usagers de la rue augmentant, les accidents ne sont plus les mêmes, puisque la contrainte de devoir se passer du métro appelle à développer des compétences nouvelles pour circuler dans une autre ville sans métro. Les précautions de sécurité restent les mêmes: priorités, casque, signalisation. Vous pouvez tester votre connaissance des nouveaux panneaux https://www.paris.fr/pages/quelques-conseils-de-securite-pour-rouler-a-velo-7382

Les véhicules autonomes continuent de mobiliser la filière automobile. Avec des stratégies différentes selon les pays: Les constructeurs et équipementiers allemands déposent des brevets pour protéger leur savoir faire, en pensant en monnayer ensuite l'exploitation. La France en adoptant la Loi sur les Mobilités, permet et encourage les expérimentations de services de mobilité utilisant des véhicules autonomes. Elle cherche à créer, à partir de cas d'usages variés un écosystème d'acteurs interopérables qui auront en commun une exigence essentielle: la sécurité routière et une obligation absolue: l'ouverture des données qui en garantira l'exploitation objective par les logiciels d'Intelligence artificielle. On verra certainement au salon CES de Las Végas des illustrations de ces deux tendances http://www.urba2000.com/urba21/?CES-Las-

Vegas-2020 et nous entendrons certainement parler en 2020 des projets d'expérimentation de "Territoires de nouvelles mobilités durables" (TENMOD) que France Mobilités promeut dans le cadre défini par la LOM avec le soutien de l'ADEME renouvelé pour 2020 https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/France%20Mobilit%c3%a9s2019-122

On voit bien que la convention de Vienne est déjà considéré par beaucoup d'acteurs et professionnels de l'automobile, constructeurs, équipementiers, transporteurs et fournisseurs de services non plus comme un texte immuable, mais comme la référence par rapport à laquelle des régulateurs nationaux seront amenés à se positionner pour autoriser des interprétations sécuritaires adaptées aux besoins des territoires et de la culture des personnes qui y vivent. http://www.urba2000.com/urba21/?Vehicule-autonome-en-2020-la-France-veut-enlever-lespetites-roues

Nous vous souhaitons, **Philippe DELCOURT** et moi, de **TRES BONNES FÊTES de NOEL et de fin d'année**

Jean-François JANIN